

Date de convocation : 21/07/2016

Date d'affichage : 21/07/2016

REUNION DU 28 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le trente Juin 2016 à 18 H 30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A. HENOCQUE – DEVAUCHELLE M- BOURDELET C- MAQUIGNY B- BLONDIN E- DAMIS C- CAILLEUX M- BIGOT N- DOUZENEL JJ- GALAND F- DEVILLERS C- CRUSEL E

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents: TIRE MH- BARBE PH a ERIC BLONDIN- GALAND F a BOURDELET C
MALLET DOMINIQUE DONNE POUVOIR A DAMIS C

Secrétaire de séance : DOUZENEL JJ

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I/ HUTTES DE CHASSE

Monsieur le Maire fait état d'un problème pour la hutte GEST, 3 personnes ne peuvent payer leur tour. Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas d'accord pour les forcer à payer s'ils ont déjà des problèmes financiers. Monsieur DEVILLERS demande les noms des personnes car les enchères montent aux adjudications.

Monsieur DOUZENEL dit qu'il faudrait essayer de relouer les tours restants.

Madame CRUSEL demande quand sera la prochaine adjudication, il est répondu que ce sera en 2018.

Il reste 3 jours pour cette hutte.

Monsieur CAILLEUX fait lecture de l'article 12.

Monsieur le Maire propose de faire un appel dans le bulletin, sinon il prendra contact avec le CE de SGD.

Monsieur MAQUIGNY dit qu'en passant par des CE on ne connaît pas les gens.

Monsieur CAILLEUX fait état de deux autres huttes où il y a des difficultés :

Monsieur FOURDRIN d'ailleurs présent à la réunion de Conseil ; Monsieur DECAYEUX où il y aurait un tour qui ne serait pas pris.

UNE PERTE POUR LA COMMUNE DE 8000 ??

Monsieur DEVILLERS demande si ça ne posera pas de problème pour la prochaine fois.

Il est quand même rappeler que les personnes se sont engagées, les responsables de huttes sont normalement responsables des tours en locations.

Monsieur GALAND évoque une parution sur internet ou journaux locaux.

Si parution dans le bulletin, il faudra être précis sur la hutte concernée et les jours de libres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire un appel dans le bulletin dans un premier temps, un délai de 10j sera donné. Sans réponses, Monsieur le Maire fera appel à SGD.

OUVERTURE DE LA CHASSE LE 21 AOUT PROCHAIN.

II/ CAMPING

Lors de la dernière réunion de conseil, sur le point camping, il a été évoqué le vol d'une caravane.

Les propriétaires ont été remboursés mais avec la vétusté et sans le matériel.

Monsieur DOUZENEL précise que lorsque l'on assure une caravane on assure aussi un contenu. Il y a plusieurs plafonds.

Monsieur CAILLEUX précise que ce sont des habitués du camping.

Ils demandent la différence entre le remboursement de l'assurance et le rachat du matériel.

SOIT 3160€.

Voici leur proposition :

Monsieur CAILLEUX précise que ce sera un manque à gagner pour le budget camping.

Monsieur BOURDELET précise que le camping n'est pas à l'abri d'un autre vol, on ne peut le prévoir.

C'est prendre le risque aussi au cas où il y a un autre souci, d'avoir le même genre de demande. Monsieur GALAND précise que le matériel de pêche n'avait rien à faire dans la caravane et rien nous prouve.

Le conseil municipal est d'accord pour faire un geste sauf Mr bourdelet à partir du moment où l'assurance est intervenue.

30% sur 5 ans. A 12 voix contre 1.

III/ DEMEURE D'HAUTEBUT

Monsieur le Maire rappelle les soucis pour la demeure d'Hautebut, il ne paye plus depuis novembre 2015. Il rappelle le courrier du percepteur auprès de Monsieur SANSON.

Monsieur le Maire précise qu'il a eu le percepteur au téléphone et qu'il attendait une décision du conseil par rapport à la proposition de Monsieur SANSON.

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de Monsieur SANSON.

Arrivée de Mme MALLET à 20h.

Le notaire confirme que le bail pourra être cassé au bout de la période triennale soit le 19 mars 2017.

Le percepteur a les moyens de faire payer Monsieur SANSON.

Monsieur DEVILLERS déplore l'état de la demeure.

Le conseil décide de faire appel à un huissier pour constater l'état de la demeure.

Il faut que le trésorier fasse le nécessaire.

IV/ Divers

Monsieur le Maire évoque la délibération prise en 2015 pour les terrains de Mme douzenel qui souhaite vendre. Pour le déplacement du panneau, la ddtm donne un avis favorable pour le premier terrain, pour le 2^{ème} cela nécessite des aménagements avec un coût lourd pour la commune. La ddtm émettra un avis défavorable.

Monsieur CAILLEUX dit qu'il avait eu Mr BOCQUET de la DDTM est qu'il n'y avait pas de soucis pour le déplacement du panneau.

En attente du rapport.

Par rapport aux stops évoqués lors de la dernière réunion de conseil, il faut faire appel à la direction routière. La ddtm dit qu'il faudra aménager le carrefour. Il risque d'y avoir une gêne pour les riverains lors du démarrage.

La ddtm préconise un sens unique.

Mr bourdelet pense que les stops rue du moulin sont nécessaires.

PLU : Monsieur le Maire a eu Mme LOYER du cabinet divercité au téléphone, les observations des particuliers lui ont été envoyées.

Mr le maire fait lecture du courrier de Mme loyer. Elle évoque un possible refus des services de l'état. Les plans ne sont toujours pas bons. Les observations n'ont pas été prises en compte en totalité.

Il est nécessaire de reprendre les plans, lundi 1^{er} août 18h30. Mauricette, Nora, Elodie c, Éric Maurice, jean jacques.

Association éclairage des vitraux de l'église, Mr thomas souhaite que les arbres soient abattus pour que les vitraux soient bien visibles.

Il convient d'attendre de voir quand les vitraux seront éclairés pour envisager quelque chose.

Il a été demandé deux places handicapées aux abords de la salle polyvalente.

Nora BIGOT souhaite évoquer le repas des aînés du 11 sept prochain, le menu est présenté au conseil municipal.

Maurice CAILLEUX précise qu'un contrôle sécurité sera effectué au camping.

Départ de Monsieur GALAND Franck à 21h20.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h20.